

Allianz Institutional Investors Series
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 6 A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
R.C.S. Luxembourg B 159.495

Avis aux Actionnaires

Le Conseil d'administration d'Allianz Institutional Investors Series (SICAV) (« la Société ») annonce par la présente les changements suivants concernant le Compartiment Allianz Global Bond Fund de la Société à compter du 30 novembre 2023 :

Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Compartiment est de fournir aux investisseurs un véhicule qui cherche à contrôler le risque du portefeuille et qui, bien qu'il n'y ait aucune garantie que le Compartiment obtienne un taux de rendement particulier, vise à atteindre un taux de rendement supérieur de 40075 points de base aux rendements d'un ~~indice mixte composé à 85 % de l'indice FTSE World Government Bond et à 15 % de l'indice JP Morgan Emerging Markets Bond Index Global Diversified (collectivement de l'indice ICE BofA Global Government Index (W0G1) (ci-après dénommé l'« Indice » ou l'« Indice de référence »),~~ comme indiqué plus en détail ci-dessous. Il est à noter que les indices ICE intègrent les frais de transaction dans leur calcul.

Principes d'investissement

- A) Les actifs du compartiment peuvent être investis dans des pays développés et/ou dans des pays émergents ~~inclus dans l'indice JP Morgan Emerging Markets Bond Index Global Diversified, ou dans des pays émergents de qualité « investment grade » (c'est à dire BBB ou plus, tels que notés par Moody's, Standard & Poor's (« S&P ») ou Fitch) non inclus dans l'indice JP Morgan Emerging Markets Bond Index Global Diversified.~~
- c) L'acquisition de Titres porteurs d'intérêts, qui, au moment de l'acquisition, sont des investissements à haut rendement, est limitée à un maximum de 120 % de la valeur des actifs du Compartiment. La notation minimale d'un Titre porteur d'intérêts qui peut être acquis par le Compartiment sera de B- (ou équivalent). Si un Titre porteur d'intérêts fait l'objet d'une notation partagée, la notation la plus basse prévaudra. Si un Titre porteur d'intérêts n'est pas reconnu et/ou noté par une agence de notation reconnue (entre autres, Moody's, S&P ou Fitch), le Gestionnaire d'investissement peut, en agissant de manière raisonnable et appropriée, considérer une notation de crédit équivalente de l'émetteur sous-jacent. Si aucune des agences de notation susmentionnées ne note l'émetteur ou l'émission, le Titre porteur d'intérêts en question ne doit pas être acquis.
- d) Un maximum de 1530 % de la valeur des actifs du Compartiment peuvent être investis dans des Titres porteurs d'intérêts dont les émetteurs sont des marchés émergents, ~~mais dans cette limite maximum. 15 % des actifs du Compartiment peuvent être investis dans des Titres porteurs d'intérêts des Marchés obligataires de la RPC. L'exposition à un seul émetteur de dette souveraine des marchés émergents ne doit pas dépasser 5 % des actifs du Compartiment lorsque l'émetteur représente 4,5 % ou moins de l'indice JP Morgan Emerging Markets Bond Index Global Diversified. Les émetteurs ne faisant pas partie de l'indice sont également autorisés dans la même limite, à condition qu'ils aient une notation minimale de BBB (ou équivalente). b. 7,5 % des actifs du Compartiment lorsque l'émetteur représente plus de 4,5 % de l'indice JP Morgan Emerging Markets Bond Index Global Diversified.~~
- m) Par dérogation aux limites énumérées au points n° 3 a) à d), le Conseil d'administration peut décider

que, conformément au principe de diversification du risque, jusqu'à 100 % de l'actif d'un Compartiment pourront être investis dans des titres et instruments du marché monétaire de différentes émissions effectuées ou garanties par l'Union européenne, la Banque centrale européenne, un État membre de l'UE ou ses autorités locales, un État membre de l'OCDE, ou par des organismes internationaux de droit public auxquelles appartiennent un ou plusieurs États membres de l'UE, si toutefois ces titres et instruments du marché monétaire ont fait l'objet de six émissions différentes au moins, les titres et instruments du marché monétaire résultant d'une de ces émissions ne devant dépasser 30 % de l'actif net du Compartiment.

L'Indice du Compartiment est ~~une combinaison d'un indice d'obligations d'État. (FTSE World Government Bond Index) et un indice souverain des marchés émergents à pondération unique libellé en USD (JP Morgan Emerging Markets Bond Index Global Diversified).~~ 1) L'indice ICE BofA Global Government ~~FTSE World Government Bond Index (WGBI)~~ mesure la performance des obligations souveraines de qualité « investment grade » à taux fixe en devise locale des pays développés. L'Indice WGBI est un indice de référence largement utilisé qui comprend actuellement la dette souveraine de plus de 1520 pays, libellée dans une variété de devises, et qui dispose de plus de 25 ans d'histoire. L'Indice WGBI constitue un large indice de référence pour le marché mondial des titres souverains à revenu fixe des pays développés. 2) L'indice ~~JP Morgan Emerging Markets Bond Index Global Diversified (EMBI Global Diversified)~~ est l'indice souverain des marchés émergents libellé en USD le plus largement suivi du secteur. L'indice ~~EMBI Global Diversified~~ réplique les rendements totaux des instruments de dette extérieure négociés (externe signifie revenu fixe libellé en USD) dans les marchés émergents. Cet indice ~~des marchés émergents limite les pondérations des pays de l'indice en n'incluant qu'une partie spécifique des montants nominaux éligibles de la dette en cours de ces pays.~~

Portefeuille de référence

Le portefeuille de référence correspond à l'indice ICE BofA Global Government ~~la composition de l'indice FTSE World Government Bond (85 %) et de l'indice JPMorgan Emerging Markets Bond Index Global Diversified (15 %).~~

Les Actionnaires qui n'approuvent pas les modifications susmentionnées peuvent demander gratuitement, sauf taxes éventuelles, le rachat ou la conversion de leurs actions jusqu'au 29 novembre 2023.

Le prospectus daté du 30 novembre 2023 est accessible ou disponible gratuitement pour les Actionnaires au siège social de la Société et de la Société de gestion à Francfort-sur-le-Main, et auprès des Agents d'information au Luxembourg (State Street Bank International GmbH, succursale luxembourgeoise) et dans tout autre pays dans lequel les Compartiments de la Société sont enregistrés pour la distribution publique à la date d'entrée en vigueur du prospectus.

Le prospectus (en anglais et français), les documents d'information clé (en français ou néerlandais) ainsi que les derniers rapports annuel et semestriel (en anglais et français) peuvent également être obtenus, sans frais, sur le site <https://regulatory.allianzgi.com>.

Senningerberg, octobre 2023

Sur ordre du Conseil d'administration

Allianz Global Investors GmbH